

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-HUIT, le vingt-deux juin, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du dix-huit juin 2018, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

**Excusés** : Madame Nathalie BARDAUX et Monsieur Jean-Marie BRAHIER

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 mai 2018
- Décision modificative n° 2 – Budget PRINCIPAL
- Décision modificative n° 2 - Budget FORET
- Contrat de territoire – réseau assainissement de Lusans
- Sollicitation CCAS
- Travaux rue Charmey : choix de l'entreprise
- Vente de gré à gré petits bois
- Convention SPL
- Convention avec la commune de Vennans
- Questions diverses :
  - ◆ Raccordement EP
  - ◆ Compte-rendu conseil d'école
  - ◆ Salle multi-activités + desserte
  - ◆ Elan pique-nique 1<sup>er</sup> juillet

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 14 mai 2018 avec  
 13 voix pour  
 0 voix contre  
 0 abstention

### Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

### **2018-33 : Décision modificative n° 2 - Budget PRINCIPAL**

Monsieur Claude MESNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget PRINCIPAL comme suit :

|                                       |   |            |
|---------------------------------------|---|------------|
| <b><i>Fonctionnement dépenses</i></b> |   |            |
| 023                                   | Virement à la section d'investissement  | 2 000.00 € |
|                                       | TOTAL   | 2 000.00 € |
| <b><i>Fonctionnement recettes</i></b> |   |            |
|                                       | TOTAL   | - €        |
| <b><i>Investissement dépenses</i></b> |   |            |
| 2158                                  | Autres matériels & outillages - Meuleuse et pompe vide cave et divers             | 1 000.00 € |
| 2188                                  | Autres immob. Corporelles - Caméra surveillance voirie + panneau affichage Lusans | 1 000.00 € |
|                                       | TOTAL   | 2 000.00 € |
| <b><i>Investissement recettes</i></b> |   |            |
| 021                                   | Virement de la section de fonctionnement  | 2 000.00 € |
|                                       | TOTAL   | 2 000.00 € |

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 97 741.85 € passe à 95 741.85 €.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la décision modificative n° 2 du budget PRINCIPAL, telle que proposée.

#### **2018-34 : Décision modificative n° 2 - Budget FORET**

Monsieur Claude MESNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget FORET comme suit :

|                                       |  |             |
|---------------------------------------|--|-------------|
| <b><i>Fonctionnement dépenses</i></b> |  |             |
| 61524                                 | Entretien de bois et forêts - augmentation de crédit               | 10 000.00 € |
| 665                                   | Escomptes accordés - augmentation de crédit                        | 500.00 €    |
|                                       | TOTAL  | 10 500.00 € |
| <b><i>Fonctionnement recettes</i></b> |  |             |
| 7022                                  | Coupes de bois - estimation revue à la hausse : prévu au BP 35 000 | 10 500.00 € |
|                                       | TOTAL  | 10 500.00 € |

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 5 133.75 euros reste inchangé.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la décision modificative n° 2 du budget FORET, telle que proposée.

#### **2018-35 : Contrat de territoire STEP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de diagnostic du réseau d'assainissement sont nécessaires à Lusans, le coût des travaux s'élève à 15 000 € hors taxes.

Le plan de financement se présente ainsi :

| RESSOURCES      | MONTANT HT      |
|-----------------|-----------------|
| Département     | 4 500.00 €      |
| Agence de l'eau | 7 500.00 €      |
| Autofinancement | 3 000 €         |
| <i>Total</i>    | <i>15 000 €</i> |

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces travaux et leurs financements.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'adopter le projet tel que présenté et de s'engager à réaliser l'opération.
- ✓ De solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du Département.
- ✓ De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.

#### **2018-36 : Sollicitation CCAS**

Un administré a sollicité le CCAS pour une aide au financement d'un fauteuil roulant adapté à son handicap.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de cette aide.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De participer financièrement à l'achat du fauteuil.
- ✓ De verser la somme de 2 000 € à la famille pour cet achat.

#### **2018-37 : Travaux rue du Charmey, choix de l'entreprise**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que, par délibération du 24 octobre 2016, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Renouvellement AEP rue du Charmey dont le coût prévisionnel de 43 219.00 € HT a été inscrit au budget primitif 2016 et reporté sur 2017.

Pour ces travaux, 3 entreprises ont répondu à la demande de prix.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

| ENTREPRISES   | Montant HT  | Fourniture et pose poteau d'incendie |
|---------------|-------------|--------------------------------------|
| ROULANS TP    | 23 593.20 € | 1 400.00 €                           |
| SARL URLACHER | 23 256.80 € |                                      |
| DEMOULIN      | 33 074.00 € |                                      |

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- ✓ De choisir l'entreprise URLACHER pour réaliser ces travaux pour un montant de 23 256.80 € hors taxes.
- ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ces travaux.

### **2018-38 : Vente de gré à gré de petits bois**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux dégâts causés, par la tempête en forêt communale, il est nécessaire de vendre les petits bois dans les conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

La vente de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation des petits bois résineux concerne environ 150 m3 provenant de la parcelle 5 et divers chablis de bois résineux en provenance de la forêt communale :

- Trituration résineuse vendue aux cours prévisionnels de trituration blanche en 3m à 44 €/t et trituration rouge à 41€/t (douglas)
- Billons de sciages vendus aux scieries locales aux cours prévisionnels de :
  - Billons de 4 à 5m

| Diamètre fin bout | Petits billons :<br>17 à 26 cm | Moyens billons :<br>26 à 40 cm | Très gros billons :<br>45 cm gros bout |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| Qualités          |                                |                                |  |
| Epicéa / Douglas  | 77 € / m3                      | 85 € / m3                      | 75 € / m3                              |
| Sapin             | 71 € / m3                      | 79 € / m3                      | 75 € / m3                              |
| Déclassé          | 40 € / m3                      | 40 € / m3                      | 40 € / m3                              |

- Longueurs standards supérieures à 5m, hors très gros billons : prix ci-dessus majorés de 3%
  - Les chablis pourront faire l'objet d'une décote
- Les prix indiqués sont valables pour la tranche en cours à la date de réception.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'engagement de vendre de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation de bois, les produits en provenance des parcelles de la forêt communale touchées par la tempête, aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

### **2018-39 : Convention SPL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, actuellement, seuls les actionnaires de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté peuvent bénéficier des prestations de transport ;

C'est pourquoi, la commune souhaite proposer aux associations la signature d'une convention qui leur permettra de bénéficier de ces prestations par l'intermédiaire de la commune.

Une convention a été rédigée et, est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- ✓ D'approuver la convention destinée aux associations.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations.

### **2018-40 : Convention avec la commune de Vennans**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Vennans souhaiterait que les agents techniques de la commune de Pouligney-Lusans se charge de la tonte des talus entre les 2 communes.

Une convention a été rédigée et, est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver la convention de mise à disposition des agents techniques.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la commune de Vennans.

### **Questions diverses**

#### Raccordement EP

Monsieur le Maire fait un point sur l'éclairage public.

#### Compte-rendu du conseil d'école

L'effectif pour la rentrée 2018 / 2019 est de 111 inscrits.

Suite aux changements d'horaires des journées d'école, les élèves bénéficieront d'un quart d'heure de moins à la pause méridienne, ce qui implique un seul service au restaurant scolaire dans la limite de 54 enfants ; des refus pourraient donc intervenir certains jours faute de place.

Il n'y aura plus classe le mercredi matin, les enfants pourront être accueilli au périscolaire de Roulans, un bus fera le trajet entre les 2 communes le matin.

Le conseil municipal est remercié pour la subvention accordée à l'école pour le voyage scolaire à Belle Ile en Mer, le bilan de ce projet est très positif.

Le projet pour la rentrée scolaire 2019 / 2020 a été validé par l'inspection académique ; Roulans accueillera Ougney-Douvot, Laissey et Sechin. Les écoles de Pouligney-Lusans et St Hilaire ne seront plus qu'une école sur 2 sites qui accueillera les enfants de Breconchaux, Châtilon-Guyotte, L'Ecouvotte et Le Puy.

#### Salle multi-activités

Suite à un premier appel d'offres infructueux, un nouvel appel d'offres pour 11 lots a été lancé avec une date butoir au lundi 9 juillet à 12h00

Seul le lot «photovoltaïque» va être attribué car très en-dessous de l'estimation, les lots «terrassement, vrd», «carrelage, sols» et «cuisine» sont en cours de négociation.

Des subventions ont été notifiées pour un montant de 624 000 €, d'autres restent en attente de confirmation pour un reste à charge d'environ 250 000 €.

Par ailleurs, une demande avait été faite pour créer un chemin d'accès pour la salle, qui traverserait la forêt, depuis la départementale, l'ONF ainsi que le Département ont donné leur accord pour ce projet.

Cet accès permettrait également de desservir le terrain de foot, la forêt et la cabane de chasse sans emprunter la rue d'Archamps permettant ainsi qu'elle devienne une impasse pour la tranquillité des riverains.

#### Elan : pique-nique du 1<sup>er</sup> juillet

Il aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> juillet après une marche familiale.

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 3 septembre 2018.

**RÉCAPITULATIF :**Délibérations :

|   |
|---|
| 2018-33 : Décision modificative n°1 du budget principal |
| 2018-34 : Décision modificative n°2 du budget forêt     |
| 2018- 35 : Contrat de territoire Step de Lusans         |
| 2018-36 : Sollicitation CCAS                            |
| 2018-37 : Travaux rue du Charmey, choix de l'entreprise |
| 2018-38 : Vente de gré à gré petits bois                |
| 2018-39 : Convention SPL                                |
| 2018-40 : Convention avec la commune de Vennans         |

Sujets abordés :

|   |
|---|
| ea : Raccordement EP                                  |
| eb : Compte-rendu conseil d'école                     |
| ec : Salle multi-activités et desserte                |
| ed : Elan pique-nique du 1 <sup>er</sup> juillet      |
| ee : Date de la prochaine séance du conseil municipal |